

<p style="text-align: center;">BAC 2011 Cahier des charges Sécurité Usine Tase – Allée du textile 69120 Vaulx en Velin</p>

TITRE I : OBJET DU CONTRAT ET NATURE DES PRESTATION	2
TITRE II : CONDITION D'EXECUTION DU CONTRAT	3
ARTICLE 1 – Plan de prévention	3
ARTICLE 2 – Liste nominative des ouvriers	3
ARTICLE 3 – Comportement du personnel	3
ARTICLE 4 – Périodicité des prestations	3
ARTICLE 5 – Descriptif du site	3
TITRE III : FINALITÉS ET MODALITÉS D'EXECUTION DU CONTRAT	4
ARTICLE 1 – Gardiennage montage	4
ARTICLE 2 – Gardiennage exposition	4
ARTICLE 3 – Gardiennage 24h/24h	4
ARTICLE 4 - Organisation du travail	4
TITRE IV : VERIFICATION DES PRESTATIONS	5
TITRE V : PLANNING D'EXECUTION DU CONTRAT	6
TITRE VI : CRITÈRES DE CHOIX DE L'APPEL D'OFFRE	6

TITRE I : OBJET DU CONTRAT ET NATURE DES PRESTATIONS

Le présent contrat sera conclu pour assurer l'exécution des prestations de sécurité des locaux de l'USINE TASE – allée du textile 69120 Vaulx en Velin.

Ces dispositions sont valables quel que soit le montant des opérations.
Elles exigent de la part de l'entreprise retenue une disponibilité permanente.

Le type d'occupation et de prestation souhaité varie selon la période suivant le planning présent au TITRE V.

TITRE II : CONDITION D'EXECUTION DU CONTRAT

ARTICLE 1 – Plan de prévention

Si les travaux sont jugés dangereux ou si la durée annuelle est supérieure ou égale à 400 heures, l'Entreprise devra, 8 jours après la notification du contrat, informer les BIENNALES DE LYON de la nécessité d'élaborer en commun un plan de prévention écrit (Décret 92158 du 20 février 1992).

ARTICLE 2 – Liste nominative des ouvriers

Le titulaire devra remettre, sur simple demande, la liste nominative des agents admis sur le site. Les mises à jour de ces listes seront obtenues selon les mêmes modalités.

Les interventions successives devront être effectuées par les mêmes équipes.

ARTICLE 3 – Comportement du personnel

Le comportement du personnel de l'entreprise devra être irréprochable.
Le responsable du contrat se réserve la possibilité d'exiger le retrait du site d'une personne dont le comportement trouble le fonctionnement de l'établissement ou ne permet pas d'atteindre les résultats attendus du contrat.

ARTICLE 4 – Périodicité des prestations

Le planning des interventions est notifié au TITRE V. Les interventions ponctuelles exceptionnelles feront l'objet d'une commande particulière.

Certaines interventions devront être effectuées pendant les heures de nuit, les dimanches ou jours fériés selon le planning établi.

Préalablement à toute intervention, le titulaire s'assure que ses équipes seront à même de pénétrer dans l'ensemble des zones où elles doivent intervenir.

ARTICLE 5 – Descriptif du site

Site de l'Usine Tase.

Surface d'exposition et accueil public : Entée Publique, R+1 salle d'exposition + 1 module Accueil Public, 1 module sanitaire.

Zone extérieure : Jardin de Macchi (Œuvre) – Kiosque (installé)

TITRE III : FINALITÉS ET MODALITÉS D'EXECUTION DU CONTRAT

Les opérations de surveillance et de sécurité incendie concernent l'ensemble du site de l'Usine Tase. On distinguera les opérations suivantes :

ARTICLE 1 – Gardiennage montage et démontage (code MON)

Du 16 aout au 12 septembre 2011 et du 2 janvier au 13 janvier 2012.

1 agent SSIAP journée de 8h à 20h.

Mission : contrôle sécurité entrées/sorties, surveillance générale des accès du bâtiment, gestion des alarmes.

ARTICLE 2 – Gardiennage exposition (code EXP)

1 agent SSIAP 2

1 agent SSIAP 1

Sur ouvertures expositions de 10h30 à 18h30 les mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche
de 10h30 à 19h30 les vendredi

Mission : contrôle des flux du public, gestion des alarmes, gestion ERP du bâtiment, contrôle des accès extérieur, préservation permanente des voies de sécurité, sécurisation des traversées piétons, accompagnement des Personnes à Mobilité Réduite (accès ascenseur).

ARTICLE 3 – Gardiennage Nuit et hors ouverture au public (code OFF) Gardiennage des œuvres extérieures.

Du 29 aout 2011 au 6 janvier 2012

1 agent maitre chien de 18h30 à 10h30 les mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche
de 19h30 à 10h30 le vendredi
de 18h30 le dimanche à 10h30 mardi

Mission : gardiennage général des éléments extérieurs.

ARTICLE 4 - Organisation du travail

L'organisation du travail devra respecter les dispositions ci-après :

ENCADREMENT DU PERSONNEL

Le titulaire devra obligatoirement désigner un agent responsable de l'encadrement et de la discipline du personnel, de l'exécution des prestations et, d'une manière générale, de l'application des clauses du présent cahier des charges.

ACCES AUX LOCAUX ET EQUIPEMENTS

Les clés des locaux seront confiées au titulaire du contrat.

En dehors des périodes de présence du titulaire, le bâtiment sera surveillé en télésurveillance avec une société spécialisée.

La gestion des alarmes et de l'éclairage général seront confiées au titulaire.

En cas de mauvaise manipulation, responsabilité du titulaire.

L'entreprise sera alors réputée être gardienne des locaux et sa responsabilité sera engagée en cas de dégradation ou de vols.

En fin d'exécution des prestations, le titulaire devra remettre à la personne responsable du contrat les clés confiées initialement.

TITRE IV – VERIFICATION DES PRESTATIONS

Des réunions périodiques mensuelles seront organisées entre les représentants de l'encadrement de l'entreprise et les responsables techniques des BIENNALES DE LYON.

Mise en place d'une main courante.

TITRE V : PLANNING D'EXECUTION DU CONTRAT

Dates	Opération	Gardiennage / Sécurité
16/8 au 12/09	Montage exposition	MON (5j/sem)
13/09, 14/09	Inauguration expo et journée professionnels	EXP + VER
16/9/07 au 31/12/2011 <u>Attention !! : Jours fériés</u> <u>Ouverts : 1^{er} et 11 nov.</u>	Exploitation Expo	EXP
2/1 au 20/1	Démontage des œuvres	MON (5j/sem)

Du 29/08 au 06/01 : Prestation OFF de tel manière que le site soit constamment gardienné.

A confirmer par l'organisateur.

TITRE VI : CRITÈRES DE CHOIX DE L'APPEL D'OFFRE

- Références similaires
- Propositions techniques
- Dispositif à proposer pour le contrôle et le repérage des entrées/sorties techniques et logistique.
- Gestion des alarmes incendies et anti-intrusion
- Moyens techniques
- Moyens humains et formation
- Propositions financière
- Kbis, autorisation préfectorale, attestation d'assurance, attestation URSSAF et ASSEDIC

**Grille de prix /
décomposition
au nb d'heures**

**Biennale d'art
contemporain
2011**

Code prestation		nb d'heures	cout horaire ht	total ht
MON (5j/sem)				
SSIAP	Nb d'heure entre 6h et 21h			
	Nb d'heure entre 21h et 6h			
	Nb d'heure dim entre 6h et 21h			
	Nb d'heure dim entre 21h et 6h			
EXP				
SSIAP	Nb d'heure entre 6h et 21h			
	Nb d'heure entre 21h et 6h			
	Nb d'heure dim entre 6h et 21h			
	Nb d'heure dim entre 21h et 6h			
	Nb d'heure fériés entre 6h et 21h			
	Nb d'heure fériés entre 21h et 6h			
VER				
SSIAP	Nb d'heure entre 6h et 21h			
	Nb d'heure entre 21h et 6h			
AS	Nb d'heure entre 6h et 21h			
	Nb d'heure entre 21h et 6h			

OFF				
SSIAP	Nb d'heure entre 6h et 21h			
	Nb d'heure entre 21h et 6h			
	Nb d'heure dim entre 6h et 21h			
	Nb d'heure dim entre 21h et 6h			